

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

**Ensemble de PV N° 624
du 5 octobre 2023**



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Sièg e sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 3 octobre 2023

Procès-Verbal N° 624

.....

Le District recrute 1 service civique

Le District de l'Isère de Football propose un poste d'une durée de 8 mois à compter du 1er novembre 2023 dans le cadre d'un service civique.

Merci à l'ensemble des clubs de transmettre l'information à vos joueurs et éducateurs âgés de moins de 26 ans.

Cette personne devra intervenir sur le thème suivant :

Programme Éducatif Fédéral

Candidatures à adresser au District pour le 15 octobre 2023 au plus tard.

district@isere.fff.fr

Voeux des clubs – Assemblée Générale d'hiver

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 17 novembre 2023, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 5 octobre au plus tard.**

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.

Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL FUTSAL

Amende 90 €

Du 29 septembre 2023

MISTRAL FC FUTSAL D1
PAYS VOIRONNAIS FC FUTSAL D1

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 28 septembre 2023

BEAUREPAIRE FEM A8
NOTRE DAME MESSAGE FEM A8

FORFAIT GENERAL U17

Amende 68 €

Du 29 septembre 2023

MISTRAL FC U17D3

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 30 septembre et 1^{er} octobre 2023

Voir PV n°624 de la Commission FMI

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

De plus, Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de St Romans, tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier.

En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

Nous vous remercions de respecter cette obligation nouvelle.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr

Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI-03-10-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°624

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic, CARRETERO Christophe, SAINT ALBIN Laurent, CUSANNO Stephane

Excusés : KODJADJANIAN Jean-Marie, AKYUREK Mustafa, THEVENIN Cyril

RAPPEL

Les arbitres qui officient en D1 et D2 sont tenus de vérifier de la présence et de l'identité de l'éducateur.

Vous trouverez dans votre boîte mail la liste des éducateurs déclarés.

La CDA accorde une grande importance à l'observance de cette recommandation.

FORMATION OBSERVATEURS

Il a été effectué le samedi 30 septembre 2023, une formation à l'attention des observateurs au District de l'Isère. La matinée a été consacrée à la formation théorique et l'après-midi à une observation sur un match U20 au stade Roger Journet d'Eybens.

Le but était d'uniformiser les éléments d'observation pour tous les participants.

La CDA remercie M. BEN ELHADJ Hakim (Arbitre fédéral 1) pour son implication dans cette formation des observateurs. Ceux-ci ont été ravis de la qualité de la formation et de l'expérience qu'il leur a transmise.

La CDA, les participants observateurs et le formateur présentent également leurs remerciements au Président du District M. Hervé GIROUD-GARAMPON pour sa disponibilité et sa présence au stage. Il n'a pas manqué de saluer le travail des observateurs qui officient dans l'ombre tous les week-ends.

NOTES AUX ARBITRES

CAISSE DE PEREQUATION

Paiement D1 à la D3 et U17 D1 et U20 D1 (Règlement effectué par le District directement dans votre compte). Pour les autres catégories, Coupes incluses hors Finales, les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié par les 2 clubs.

Il est demandé aux arbitres de ne considérer que les kilométrages inscrits dans leur désignation. En cas de non-respect, la CDA sera en mesure de vous faire rembourser le trop-perçu aux clubs concernés.

En raison de l'absence de J.M. Kodjadjanian, les désignations du week-end du 14 et 15 octobre n'auront lieu exceptionnellement que le 11 octobre 2023.

DATES FORMATIONS FIA

FIA : 07, 14, 21 Octobre 2023 au District de l'Isère de 8h30 à 17h30

FMI et Formation Administrative : le 28/10/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

FIA FUTSAL

Dates : 25 et 26 /11/2023 à Lyon

Inscription et renseignements sur le site de LAURAFoot

NOTE AUX ARBITRES

- **Contrairement aux informations données lors du stage, il convient de cocher, dans tous les cas (exclusions, rapport d'après-match), la case « rapport suit » sur la FMI (cadre observations d'après match)**
- **Pour les rencontres Jeunes toutes catégories, pour toute disponibilité le samedi après-midi, la CDA considère que vous êtes par conséquent disponible sur la plage horaire de 12h00 à 18h00 (peu importe l'horaire du coup d'envoi du match)**

ABSENCE STAGE DU 09/09/2023

Tous les arbitres absents au stage de début de saison ainsi que les arbitres présents mais non à jour ou en échec du test physique sont tenus d'être présents au stage de rattrapage du 11/11/2023 au District de l'Isère.

Convocation par mail envoyée aux arbitres concernés.

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **TUTORATS RECUS**
CHIKH Alae Eddine par BEN ELHADJ SALEM Zyed 2/4

NARDIELLO Lucio par HAMILA Salem
BOUJAMIR Yassine par HAMILA Salem

BOUVIER Alexis par FERNANDES Carlos 1/4

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com

- **RESPONSABLE OBSERVATIONS** : VAGNEUX Luc

Voir coordonnées sur Organigramme CDA .

COURRIERS CLUBS

Demande d'arbitre :

LCA : LCA – Voreppe - 22 Octobre 2023

Pays d'Alleverd Football club : PAFC-USVO du 8 octobre 2023

Pris en compte et transmis au désignateur. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

US BEAUVOIR - ROYAS : lu et noté

COURRIERS ARBITRES

Samuel BADIN : Lu et transmis au désignateur

ABSENCE ARBITRES

Georges DE CARVALHO : Creys Morestel 2 - Isle D'Abeau 1 senior 3D poule D du 1 octobre 2023. Enquête en cours.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 3 Octobre 2023 à 18H

Procès-Verbal N°624

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,
Excusés : HESNI Mohamed,
Absents :

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre. Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2023-2024.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.
Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 7 ET 8 OCTOBRE 2023

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U15 FEMININE A 8 D1	LA MOTTE SERVOLEX	PAYS DES COULEURS	EL RAFFARI REDA	FRAIX AU CLUB DE LA MOTTE
SENIORS D3 POULE A	FC SUD ISERE	TURCS GRENOBLE	GUIGON FLORIAN MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	UO PORTUGAL	DEUX ROCHERS	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	SEYSSINET 3	RACHAIS 2	AHMED HEZAM ZINE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE B	ABBAYE	ECBF	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB ECBF
SENIORS D4 POULE A	FC2A 2	PONT DE CLAIX	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE B	VOREPPE 2	VER SAU 2	VELOSO JOSE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE D	LES AVENIERES	VILLEFONTAINE 2	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS

WEEK END DU 14 ET 15 OCTOBRE 2023

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
COUPE U15 PIERRE DUBOIS	LCA FOOT	VOREPPE	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB LCA



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 03 Octobre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 624

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayeur

REUNIONS AVANT SAISON DE JEUNES

Cinq réunions d'avant saison pour les équipes U17 et U15 du District de l'Isère sont programmées

Pour le secteur Bièvre Valloire le jeudi 21 septembre à Eyzin Pinet
Pour le secteur Basse Isère le lundi 25 septembre à 18h30 à Corbelin
Pour le secteur La Mure-Pontcharra le jeudi 28 septembre à 18h 30 au District de l'Isère
Pour le secteur St Marcellin Voiron, le lundi 2 Octobre à Moirans
Pour le secteur Grenoble-Fontaine le jeudi 5 octobre à 18h30 au District de l'Isère

La présence de l'éducateur ou du dirigeant de chaque équipe est demandée
Une convocation par mail sera envoyée à chaque club

RECIDIVE CLUBS

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RIVES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RO-CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC2A

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMARIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
GP JEUNES BALMES LAUZES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
BOURGOIN JALLIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
LCA Foot 38

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
JARRIE CHAMP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

NIVOLAS ; DOMENE ; AJA VILLENEUVE ; LCA FOOT 38 ; ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2024

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Artas ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Charvieu ; Corbelin ; Cremieu ; Creys Morestel ; Dolomieu ; Domène ; E.C.B.F ; Gières ; Goncelin ; La Batie Divisin ; la Cote St André ; La Murette ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Liers ; Mahorais Grenoble ; MOS3R ; Meribel les Echelles ; Nivolas ; Notre Dame de Mesage ; O.N.D ; Pays Voironnais ; Pierre Chatel ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; Ruy Montceau ; Saint Antoine ; Saint Cassien ; Saint Etienne de Crossey ; Saint Geoire en Valdaine ; Saint Georges de Commiers ; Saint Hilaire de la Cote ; saint Joseph de Rivière ; Saint Lattier ; Saint Marcellin ; Saint martin Uriage ; Saint Paul de Varces ; Seyssins ; Seyssuel Sud Isère ; Sure ; Tour St Clair ; Tullins ; Tunisiens de SMH ; Turcs de Grenoble ; UniFoot ; U.O.P ; USVO ; Vallée de la Gresse ; Velanne ; VerSau ; vinay ; Virieu Valondras ; Voreppe ; Vourey Sp

Listes reçues mais NON validées

Vareze



COMMISSION FEMININES

Réunion du lundi 2 octobre 2023

Procès-verbal n ° 624

Présents : Thierry Truwant, Jacques Issartel

Excusés : Gérard Bouat, Elodie Diasparra

COURRIERS :

GF NIVOLAS-TOUR SAINT CLAIR, ISERE FUTSAL, JEREMY HUGONNARD-ROCHE, GF PAYS DES COULEURS, SUD ISERE, GUC FF, US LA MOTTE SERVOLEX, FOOT FEMININ NORD ISERE, MOIRANS, VALLEE DE LA GRESSE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, LIERS, SPORT PLANIFICATIONS, 4 MONTAGNES, CHARTREUSE GUIERS, NOTRE DAME DE MESSAGE, ST QUENTIN FALLAVIER, LAUZES, BEAUREPAIRE, UNIFOOT, DIANE APPLANAT, FC ECHIROLLES, G A P S, CROLLES, AIGUEBELLE, G J LA SAVOYARDE, VAREZE

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la **PERIODE ROUGE**.

SENIORS A 8

Poule A

NOTRE DAME DE MESSAGE forfait général

Poule E

BEAUREPAIRE forfait général est remplacé par VAREZE 2

Catégorie U 15 à 8

D1

J 3 du 7 octobre 23

LA MOTTE SERVOLEX – GT PAYS DES COULEURS

Se déroulera à ST LAURENT DU PONT à 16 h

Terrain suspendu

Catégorie U 13

Phase automne sous forme de plateaux de 4 équipes
Phase printemps, possibilité de création d'un championnat.

FOOT LOISIR SENIOR A 8

Les clubs de C V L 38, VALLEE DE L'HIIEN, US JARRIE CHAMP, ESTRABLIN, FC PAYS DES COULEURS sont intéressés pour la pratique du foot loisir senior à 8.

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 03 Octobre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 624

Président : M. MALLET
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 30/09/2013 et 01/10/2023)

U13 Niveau 2	Poule D	USVO GRENOBLE 3
U13 Niveau 1	Poule B	GRENOBLE FOOT 38 2
U15 D3	Poule N	F.C.2.A 2
SENIORS D5	Poule C	VOUREY Sp 2
FEMININES U15f à 8 D2	Poule D	Ent BIEVRE FEMININ 1
FEMININES U15f à 8 D2	Poule F	NIVOLET
FEMININES U18f à 8	Poule B	GAPS 1
FEMININES U18f à 8	Poule B	GRESIVAUDAN As 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

Des formations utilisateurs FMI pour principalement les U13 D3 et D4 ainsi que pour les nouveaux clubs seront faites par le DIF (voir sur le site du District pour les inscriptions)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée

avant le début de la rencontre

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 03 octobre 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 624

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

30. Ville de Grenoble, terrains : noté (stade Bachelard).

31. GSE : noté (championnat vétérans). Le championnat vétérans démarre le 06/10/2023.

32. GSE : noté (coupe futsal-entreprise). Inscription enregistrée.

33. CEA Grenoble : noté (FM).

34. GSE : noté (report J01). Accords, match reporté semaine du 30/10-02/11/2023.

35. ASPTT Grenoble ST : noté (report J01). Accords, match reporté semaine du 30/10-02/11/2023.

36. Métropolitains : noté (problème saisie FM).

COORDONNEES

Liste des correspondants : mise à jour en cours, bientôt disponible sur le site.

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

NOTES AUX CLUBS

Travaux stade Bachelard : en raison de travaux de réhabilitation d'un terrain de sport au stade Bachelard (création terrain synthétique), il est formellement interdit de transiter par l'enceinte barriérée. Merci pour votre vigilance, votre prévention et votre compréhension.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

1^{er} tour (tour régional)

Centesia Foot (63, Puy-de-Dôme) – AS Médicale Plus (63, Puy-de-Dôme) : 0-3.

Gerzat Cheminots (63, Puy-de-Dôme) – Lyon Sport Métropole (69, Rhône) : 2-0.

Air Liquide (38, Isère) – Volvic Sources Football (63, Puy-de-Dôme) : 3-0.

COUPE DE L'ISERE FUTSAL-ENTREPRISES

Samedi 13/01/2024, 18h00. Champ-sur-Drac.

Inscriptions auprès de la commission Futsal ou de la CFSE jusqu'au 12/12/2023.

COUPE DE L'ISERE FOOT EN SEMAINE À 8

Additif : match Turcs de Grenoble vs Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Matchs à jouer lundi 09/10/2023.

T01. Métropolitains (D1) – Fontaine Les Îles (D2).

Lundi 09/10/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

T01. Turcs de Grenoble (D3) – Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D3).

Lundi 09/10/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matchs à jouer semaine du 09 au 12/10/2023.

T01. Villeneuve 1 (D1) – Vallée de la Gresse 1 (D2).

T01. Eybens (D1) – Tunisiens SMH (D1).

T01. St-Paul-de-Varces (D2) – CEA Grenoble (D3).

T01. Bourg d'Oisans (D3) – Goncelin (D3).

T01. Rachais 1 (D1) – Rachais 2 (D2).

T01. St-Martin d'Uriage (D1) – Air Liquide (D2).

T01. Poisat (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3).

T01. St-Martin d'Hères (D1) – Deux Rochers (D2).

T01. St-Georges-de-Commiers (D1) – Fasson (D2).

T01. Jarrie-Champ (D1) – Billieu (D1).

T01. Villeneuve 2 (D3) – Vallée de la Gresse 2 (D3).

T01. ASPTT Grenoble (D3) – GSE (D3).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matchs à jouer semaine du 16 au 19/10/2023.

J02. Jarrie-Champ – Eybens.

J02. Tunisiens SMH – St-Martin d'Uriage.

J02. St-Georges-de-Commiers – Métropolitains.

J02. Rachais 1 – Villeneuve 1.

J02. Exempt : St-Martin d'Hères.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Matchs à jouer semaine du 16 au 19/10/2023.

J02. St-Paul-de-Varces – Rachais 2.

J02. Poisat – Fasson.

J02. Fontaine Les Îles – Deux Rochers.

J02. Billieu – Air Liquide.

J02. Exempt : Vallée de la Gresse 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Rappel : Bourg d'Oisans jouera tous ses matchs à domicile avant la trêve hivernale.

Information : une nouvelle équipe pourrait intégrer la D3 (parution dans le prochain PV ou suivant). Le calendrier serait rectifié et établi sur une poule de 12 équipes. Par anticipation et après analyses des calendriers, la CFSE décide d'inverser les J02 et J05. La J05 est avancée à la semaine du 16-19/10/2023, la J02 est reportée à la semaine du 20-23/11/2023.

Match à jouer lundi 16/10/2023.

J05. Turcs de Grenoble – Villeneuve 2.

Lundi 16/10/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 16 au 19/10/2023.

J05. CEA Grenoble – Villard-Bonnot Grésivaudan 2

J05. Vallée de la Gresse 2 – ASPTT Grenoble ST.

J05. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 - GSE.

J05. Bourg d'Oisans – Goncelin ou nouvelle équipe 1 si engagée.

J05 si nouvelle équipe 1 engagée. Exempt (ou nouvelle équipe 2) – Goncelin.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 03 OCTOBRE 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°624

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés :
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

Courriers :

Mistral FC : Lu et noté, forfait général.

FC Pays Voironnais : Lu et noté, forfait général.

GF38 : Lu et noté, créneaux.

Futsal Voreppe : Lu et noté, créneaux.

GSE Foot entreprise : Lu et noté, engagement coupe départementale futsal.

INFO:

Voir sur le site du DIF le calendrier pour le Championnat D1 Futsal 2023/24.

Attention, nouvelle grille due au forfait de 2 équipes.

Formation d'éducateurs :

CFI FUTSAL (1) :

Reporté au mois de novembre, date et lieu à définir.

Formation Initiale d'arbitre Futsal :

SESSION du 25/11/2023 au 26/11/2023

350 B, Avenue Jean JAURÈS

69007 - LYON

Inscription sur le site de la "LAURAFoot"

Coupes jeunes U13; U15; U17 et Féminines sénior :

Merci aux clubs de voir pour obtenir un créneau dans leurs gymnases pour organiser les phases de qualification (journée ou 1/2 journée) aux dates notées sur le planning prévisionnel du Futsal visible sur le site du District.

Coupe départementale futsal sénior foot entreprise :

Inscriptions :

GSE Foot entreprise

Coupe départementale futsal sénior :

Envoyer un mail au District de l'Isère pour confirmer votre engagement.

Championnat D1:

2° journée (10 au 15/10/23) :

Arbre de Vie / Futsall des géants : Le vendredi 13/10/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bougoin Jallieu).

Mistral Grenoble / Futsal Pays Voironnais : Mistral FC forfait

Nuxerete Fs38 / FC Pays Voironnais : FC Voironnais forfait

Futsal Voreppe 2 / Grenoble Foot 38 : Le samedi 14/10/23 à 18h00 (gymnase l'Arcade, Voreppe)

Futsal Picasso / Base FC : Le mercredi 11/10/23 à 20h45 (gymnase Picasso, Echirolles).

3° journée (17 au 22/10/23) :

Futsall des géants / Futsal Picasso : Le mercredi 18/10/23 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble)

Futsal Pays Voironnais / Arbre de Vie : Le samedi 21/10/23 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Grenoble Foot 38 / Nuxerete Fs38 : Le samedi 21/10/23 à 18h30 (Gymnase de la Revirée, Meylan).

Base FC / Futsal Voreppe 2 : Le dimanche 22/10/23 horaire à définir (gymnase Roger Journet, Eybens).

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 3 OCTOBRE à 15 h 00

Procès-Verbal n° 624

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT

Excusés :

INACTIVITE TOTALE

Le District Isère Football informe du refus de la demande d'inactivité totale du club de **FUTSAL PONT DE CLAIX** pour cause de trésorerie non à jour.

VETERANS

Le championnat débute ce vendredi 6 octobre pour toutes les équipes ayant au moins 8 joueurs licenciés vétérans, qualifiés à la date de la rencontre (le 8^{ème} pouvant être un joueur de plus de 30 ans).

Après vérification des licenciés par club, beaucoup d'équipes ne sont pas à jour.

Le District de l'Isère de Football se dégage de toute responsabilité en cas de problèmes liés à la présence de joueurs non licenciés.

Au 23 octobre, les équipes non à jour de leurs licenciés seront exclues du championnat et de la coupe.

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE

Art.49-3 des R.G. du District Isère Football : "Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie au lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est-à-dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District.
- 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel. Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité".

Rappel COUPE U17

La coupe Isère U17 Crédit Agricole – réservée à l'équipe U17 de chaque club évoluant au niveau du championnat de District le plus élevé. Autorisation de faire jouer 3 joueurs U18 en Coupe U17 **pour les clubs évoluant en D1, D2 et D3.**

SCORES ERRONES

N°11 : A.J.A VILLENEUVE / MISTRAL F.C. : U15 – D3 – POULE C - MATCH DU 30/10/2023.

• Considérant ce qui suit :

Courrier officiel des deux clubs et de l'arbitre officiel de la rencontre :

- **A.J.A VILLENEUVE** : (0 (zéro) point, 3 (trois) buts)
- **MISTRAL F.C.** : (3 (trois) points, 6 (six) buts)

N13 : ST QUENTIN FALLAVIER / MOS3R 2 : U13 – D3 – POULE C - MATCH DU 30/10/2023.

- En attente du courrier du club de MOS3R pour le 9/10/2023, délai de rigueur.

EVOCATION

N°10 : NOYAREY / CROLLES : SENIORS – D4 – POULE A – MATCH DU 24/09/2023.

Le club de CROLLES a écrit le 23/09/2023 : "*Je soussigné, Jean Luc ROBERT, fait évocation sur la participation du joueur dde NOYAREY, SALAZAR Alexis, licence n° 2546259896, à la rencontre n° 26115308, NOYAREY 2 – CROLLES 2 du championnat Seniors Division 4 - Poule A du 24/09/2023. Ce joueur étant susceptible d'être suspendu à cette date. Sanction du 13/06/2023 de 2 matchs fermes prise avec le club de SASSENAGE (504777).*"

DECISION

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de CROLLES pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF et en ayant fait communication au club de NOYAREY afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 28/09/2023.

Considérant ce qui suit :

- La décision en date du 13/06/2023 parue au P.V. 610 de la Commission de discipline du District Isère Football qui a suspendu le joueur Alexis SALAZAR, licence N° 2546259896, de 2 matchs ferme de suspension, décision applicable à compter du 14/06/2023.
- L'art 226 des R.G. de la F.F.F. – purge d'une suspension : • « 1. *La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements). Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière* ».
- En application de l'art. 226.8 des R.G.de la FFF : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».
- Le joueur Alexis SALAZAR, licence N° 2546259896, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de NOYAREY pour en reporter le bénéfice au club de CROLLES

- NOYAREY : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- CROLLES : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Résultat de la rencontre : 4 / 1

La Commission des Règlements inflige une amende de 107€ au club de NOYAREY pour avoir fait jouer un joueur suspendu.

La Commission des Règlements inflige une suspension de 1 match ferme au joueur Alexis SALAZAR, licence N° 2546259896 avec prise d'effet au lundi 09/10/2023 pour avoir participé à une rencontre en état de suspension.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

COURRIERS

- Le club de **PAYS D'ALLEVARD** a adressé un courriel au District Isère Football le 01/10/2023 : *"J'aimerais une précision concernant le début d'un match.*
 - ✓ *Match U18F : début à 13h30*
 - ✓ *Match U15 : début à 15h*
 - ✓ *Le match U18F a eu un peu de retard.*
 - ✓ *Que dit le règlement ?*
 - ✓ *Peut-on décaler le match de 15 min ?*
 - ✓ *L'arbitre officiel du match U15 est-il en droit d'arrêter le match U18F pour commencer son match à 15h ?"*

Vous avez mal programmé vos deux rencontres :

- Lever de rideau : 13 h 00
- Match principal : 15 h 00

L'arbitre du match principal peut très bien arrêter la rencontre de lever de rideau. A vous de prendre vos dispositions dans votre programmation pour que ce genre d'incident n'arrive pas..

- Le club de **GPT JEUNES BALMES-LAUZES** a adressé un courriel au District Isère Football le 02/10/2023 : *"Étant coach U20, mon équipe a parfois des week-ends sans jouer donc je mets mes joueurs à disposition des seniors.*
Par exemple : Si mes U20 jouent en seniors 1 ce week-end. Le week-end suivant, Ont-ils le droit de redescendre , si cette même équipe seniors 1 n'a pas de match ? (Je sais que les joueurs du groupe seniors 1 n'ont pas le foot d'aller en équipe B , mais est-ce là même règle pour les U20 ?)

Deuxième question , un joueur U17, peut-il jouer en U20 et sous quelle condition ?"

- Oui, ils peuvent redescendre dans leur catégorie.
- Non, ils ne peuvent pas jouer en seniors 2.
- Un joueur U17 peut jouer en U20 sous réserve d'obtenir un double surclassement, le même que pour jouer en seniors.

- Le club de **FORMAFOOT B.V.** a adressé un courriel au District Isère Football le 02/10/2023 : *" Pouvez-vous m'aiguiller sur une règle des lois du jeu U13 concernant les changements, y'a t-il des consignes particulières ou c'est seulement sur les arrêts de jeu ? "*
 - ✓ *Changement à la pause coaching et à la volée lors du dernier quart-temps.*
 - ✓ *Ces changements doivent être notifiés sur la F.M.I.*

RESERVE D'AVANT-MATCH

N°12 : CHARVIEU CHAVAGNEUX / VALLEE du GUIERS : U17 – D3 – POULE I – MATCH DU 30/09/2023.

Le club de CHARVIEU CHAVAGNEUX a écrit sur la F.M.I. : *"Je soussigné(e) MARIAT ADRIEN licence n° 2558616701 Dirigeant responsable du club F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ELIAN ROBERT, LENNY RIBAILLIER, du club VALLEE DU GUIERS F.C., pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période. "*

Le club de CHARVIEU CHAVAGNEUX a confirmé sa réserve d'avant-match par courriel le 02/10/2023.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CHARVIEU CHAVAGNEUX pour la dire recevable : Joueurs mutés.

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 2 joueurs du club de VALLEE du GUIERS possèdent une licence avec cachet mutation dont 2 joueurs avec un cachet mutation hors période.

Elian ROBERT, licence 9603258573, licence enregistrée le 29/08/2023, joueur qualifié 03/09/2023
Lenny RIBAILLER, licence n° 2548346521, licence enregistrée le 19/07/2023, joueur qualifié 24/07/2023

- Article – 160-c des R.G de la F.F.F. Nombre de joueurs "Mutation" 1. *"Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."*

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de VALLEE du GUIERS pour en reporter le bénéfice au club de CHARVIEU CHAVAGNEUX.

- VALLEE du GUIERS : (moins un (-1) point, zéro (0) but),
- CHARVIEU CHAVAGNEUX : (trois (3) points, trois (3) buts).
- Résultat de la rencontre : 2 / 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MATCH ARRETE

N°14 : RIVES / LA SURE : U17 – D3 - POULE F – MATCH DU 30/09/2023.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 34^{ème} minute : blessure grave d'un joueur de RIVES. Blessure qui a nécessité l'intervention des pompiers.

L'intervention sur le terrain a duré près d'une heure.

Par ces motifs, la CR donne match à rejouer.

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 0 / 0

Dossier transmis à la commission compétente pour établir une nouvelle date.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

EVOcation

N°15 : DEUX ROCHERS / SEYSSINET 3 : SENIORS – D3 – POULE A – MATCH DU 01/10/2023.

Le club de DEUX ROCHERS a adressé un courriel au District Isère Football le 03/10/2023 : *"Par la présente nous faisons évocation pour la participation et qualification du Licencié 9603040341 KAMANGA URBAIN Jordan lors de la rencontre citée en objet en effet ce dernier est présent sur la feuille de match (voir PJ) et sur le banc de touche en tant que dirigeant. A notre connaissance ce licencié est suspendu à dater du 11/03/2023 de 6MF + automatique suite décision disciplinaire paru au PV DIF N° 622 du 19/09/2023 dossier 23/01/05."*

DECISION

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de DEUX ROCHERS pour la dire

irrecevable.

Considérant ce qui suit :

➤ Art 226-5 des R.G. de la F.F.F. : Modalités pour purger une suspension : « *Les dispositions du présent article s'appliquent aussi :*

✓ *aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées.*

✓ *à l'éducateur suspendu détenant également une licence joueur dans le même club ou dans un club différent.*

➤ *La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant-match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des présents règlements ».*

➤ *Le nom de ce licencié est présent sur la feuille de match en qualité de dirigeant.*

Par ces motifs, la CR rejette l'évocation comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon

le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

Ententes entre clubs

Liste des ententes validées le 29/08, 5/09/2023, 12/09/2023 et 19/09/2023

catégorie / N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U11.1	LIERS	F.C. BONNEVAUX		LIERS
U13.1	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U13.2	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 2
U13.3	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 3
U13.4	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 4
U13.5	CHEYSSIEU	LA SANNE - ST ROMAIN		CHEYSSIEU
U13.6	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 1
U13.7	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 2
U13.8	ST HILAIRE DE LA COTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		ST HILAIRE DE LA COTE
U13.9	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U13.10	ST HILAIRE de la COTE	ST SIMEON de BRESSIEUX		ST HILAIRE de la COTE
U15.1	BEAUREPAIRE	COLLINES		BEAUREPAIRE

U15.2	ST SIMEON DE BRESSIEUX	ST HILAIRE DE LA COTE		ST SIMEON DE BRESSIEUX
U15.3	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 2
U15.4	CVL 38	DIEMOZ		CVL 38
U15.5	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 1
U15.6	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 2
U15.8	ST ANDRE LE GAZ	CORBELIN		ST ANDRE LE GAZ
U15.9	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
U15.10	GRESIVAUDAN	LES PETITES ROCHES		GRESIVAUDAN 2
U15.11	GRESIVAUDAN	LES PETITES ROCHES		GRESIVAUDAN 1
U15.12	PAYS VOIRONNAIS	ST ETIENNE DE CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
U15.13	LIERS	BONNEVAUX	ECBF / ENT. FOOT DES ETANGS	LIERS
U15.14	PAYS VOIRONNAIS	ST ETIENNE DE CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS 2
U15.15	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
U15.16	LIERS	BONNEVAUX	ECBF / ENT. FOOT DES ETANGS	LIERS 2
U15.17	VINAY	VER-SAU		Vinay 3
U15F.1	VALLEE de la GRESSE	ST GEORGES DE COMMIERS		VALLEE de la GRESSE
U17.1	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS
U17.2	CORBELIN	ST ANDRE LE GAZ	LA BATIE MONTGASCON	CORBELIN
U17.3	E.C.B.F.	ENT. FOOT des ETANGS		E.C.B.F.
U17.4	ST HILAIRE DE LA COTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		ST HILAIRE DE LA COTE
U17.5	GONCELIN	PAYS D'ALLEVARD		GONCELIN
U17.6	CHEYSSIEU	LA SANNE - ST ROMAIN		CHEYSSIEU
U17.7	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
U17.8	ST HILAIRE DU TOUVET	GRESIVAUDAN		ST HILAIRE DU TOUVET
U17.9	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
U17.10	E.C.B.F.	ENT. FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.
U18F.1	VALLEE DE LA GRESSE	ST GEORGEOISE		VALLEE DE LA GRESSE
SF.1	BOURBRE	PONT DE BEAUVOISIN	NOVALAISE	BOURBRE
SF.2	DOMENE	RACHAIS		DOMENE

SF.3	LA SURE	VOUREY SP		LA SURE
SF.3	GUC FOOTBALL	GIERES		GUC FOOTBAL
SF.4	LAUZES	BALMES		LAUZES
SF.5	ST GEORGES DE COMMIERS	VALLEE de la GRESSE		ST GEORGES DE COMMIERS
D5	CHABONS	OYEU		CHABONS
U18.1	CORBELIN	ST ANDRE LE GAZ	LA BATIE MONTGASCON	ST ANDRE LE GAZ
U18.2	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE

ENTENTES VALIDEES mardi 03/10/2023

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U13.11	CHEYSSIEU	LA SANNE - ST ROMAIN		CHEYSSIEU 2

RAPPEL TERRAINS SUSPENDUS

Clubs	CATEGORIES	Equipe	Nombre de matchs		Date du match	adversaire	Lieu du match
DOMENE Séniors	D5	2	2	D5 - A	22/10/23	BOURG D'OISANS	
LA MOTTE SERVOLEX	U15F à 8	1	2		7/10/23	PAYS des COULEURS	ST LAURENT du PONT
					4/11/23	G.F. NIVOLAS-LA TOUR-ST CLAIR	

LA MOTTE SERVOLEX / PAYS DES COULEURS – U15 F à 8 – D1 – MATCH du 7/10//2023

Le match se jouera à 16 h 00 au stade ST LAURENT DU PONT, club chartreuse-guiers,n° 541514

EDUCATEURS D1 – D2

Liste des éducateurs D1 :

clubs	nom	prénom	N° de licence
A.S.I.E.G 1	CARUANA	Thierry	2520246296
SEYSSINET 2	RAMOS	Pascal	2578611390
GIERES 1	BUONOMO	Cyril	2529409701
VILLEFONTAINE OI.	AYACHE	Kevin	2358044011
VALLEE du GUIERS 1	MARTINS	Raoul	2520521422
VILLENEUVE A.J.A.	DONOSO	Claudio	2568621898

M.O.S.3R. 2	DELAGE	Alexandre	2568621898
TOUR-ST CLAIR 2	TERRASSON	Ludovic	2511135268
VEZERONCE-HUERT	JUBAN	Quentin	2543655672
U.S.V.O. GRENOBLE	BOUJEAT	Jérôme	2520520359
SEYSSINS	CIANCI	Mathieu	2548622890
ECHIROLLES 3	HACHANI	Habib	2558618010

Liste des éducateurs D2 – POULE A :

clubs	nom	prénom	N° de licence
CHABONS 1	MUNOZ JARAQUEMADA	Hiran	2510470648
CREYS MORESTEL 1	BOURGEOIS	Samuel	2510480889
DOLOMIEU 1	PIANTANIDA	Stéphane	1896526926
GIERES 2	GODOY	Frédéric	25202420230
O.N.D 1	FAYANT	Martial	2510963031
PAYS VOIRONNAIS 1	GUIBOT LETESTU	Aldo	1222716757
REVENTIN 1	CHASTAGNER	Steven	2508690277
RIVES 1	RIBEIRO	Manuel	2543833319
RUY-MONTCEAU 1	JOLY	Jean Christophe	2529413105
SASSENAGE 1	CUYNAT	Christophe	2520250685
ST CASSIEN 1	LECOQ	Guillaume	2568626898
ST GEORGES DE COMMIERS 1	BLACHON	Laurent	2510476043
ST QUENTIN FALLAVIER 1	DAKHLI	Nabille	2529416365

Liste des éducateurs D2 – POULE B :

clubs	nom	prénom	N° de licence
BEAUCROISSANT	ZOLFANELLI	Romain	2548628567
C.V.L. 38	GOMEZ	Thierry	2520228770
EYBENS 2	BOUABID	Larbi	2543227159
FORMAFOOT B.V.	BRIET	Loïc	2519428666
JARRIE CHAMP	KASMI	Marc	2520241389

MANIVAL 2	EL HABBAS	Mustapha	2510461266
MOIRANS	HAMMITOUCHE	Nourdine	2520350230
ST MARTIN D'HERES	MECCA	Gaétan	2529419255
TULLINS	TOBBI	Nabile	2548610410
VER SAU	FAYARD	Adel	2544557413
VERSOUD	MILERON	Florent	2588657605
VOREPPE	OGBI	Kamel	2529408286



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 3 octobre 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°624

Président : Michel Vachetta

Présents: Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U10 / U11

U10:

Supprimer Domène en poule D.

Ajouter Seyssinet 3 en poule C.

Poule B: Villeneuve remplace l'exempt.

Poule D: Supprimer Gières 1 et ajouter Vallée de la Gresse à la place de Gières.

Poule E: Supprimer Vallée de la Gresse.

U10/U11:

Poule A: Prendre connaissance sur le site des modifications apportées à cette poule

Poule D: Supprimer St Hilaire du Rosier.

Poule C: Villeneuve 2 remplace l'exempt.

Pour le secteur Voiron Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.

Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.

U13

Niveau 3

PONCHARRA vous serez intégré en 2ème phase par contre vous serez pris en compte pour le pour le FESTIVAL ISERE.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 A 8

Composition des poules.

Poule A : Moirans 2, Claix 2, Crolles 3, Tullins 2, Quatre Montagnes 2, St Georges de Commiers 2.

Poule B : St Maurice Exil 3, Cremieu 2, Vazeze 2, Liers 3, Brezins Formafoot Bievre Valloire 3.

Dates des journées : 14/10, 21/10, 28/10, 04/11, 11/11, 18/11, 25/11, 02/12, 09/12, 16/12.

Le calendrier sera sur le site en fin de semaine.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15

U15 : Montées et descentes D2, D3 à la fin de 1° phase

Cette saison le nombre total d'équipes dans la catégorie est de 135 équipes, dont 88 en D3 et 30 en D2. A la fin de la 1° phase seront maintenues les 3 premières équipes des 5 poules de D2, soit 15 équipes et seront promues en D2 les 15 équipes terminant à la première place de leur poule de D3.

Courrier : Echiroles Surieux engagement d'une équipe à 11 malheureusement nous ne pouvons prendre votre équipe pour la première phase les poules étant complètes nous pouvons vous inscrire pour la deuxième phase merci de nous confirmer.

Reprogrammation des matchs

D2 Poule B :

Journée 2 du 23/09/23 Moirans / Notre Dame de Mésage est reprogrammé au 28/10/23.

D3 Poule C :

Journée 1 du 16/09/23 Mistral / Deux Rochers 3 est reprogrammé au 28/10/23.

Journée 2 du 23/09/23 Deux Rochers 3 / Villeneuve est reprogrammé au 21/10/23.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Montées et descentes D2, D3 à la fin de la 1° phase :

Cette saison le nombre total d'équipes dans la catégorie est de 95 équipes dont 59 équipes en D3 et 24 en D2. A la fin de la 1° phase seront maintenus en D2 les 3 premiers des 4 poules de D2, soit 12 équipes et les 2 meilleurs 4° de ces poules de D2, soit au total 14 équipes. Le 1° des 10 poule de D3 sera promu en D2 soit 10 équipes.

Du fait de la qualification d'équipes en Gambardella dont le 3° tour aura lieu le 7 et 8 Octobre, les matchs suivants du 7 octobre sont reportés à une date ultérieure.

D1: RACHAIS1 / GIERES, SEYSSINS 2 / SAINT MARCELLIN.

SAINT MARTIN D'HERES / FC2A, NIVOLAS / MORS3 R 1.

D2 : Poule A : VALLEE DE LA GRESSE / SUD ISERE.

Poule C : CORBELIN ASSA USN / BOUVESSE.

Poule D : COTE SAINT ANDRE / ARTAS CHARENTONNAY.

D3 : Poule H : VALLEE DE L'HIEN / BATIE DIVISIN.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Du fait de la qualification d'équipes en Gambardella dont le 3° tour aura lieu le 7 et 8 Octobre, les matchs suivants du 7 octobre sont reportés à une date ultérieure.

D1 : ST MARCELLIN / FC 2A.

RACHAIS / COTE ST ANDRE.

VALLEE DE LA GRESSE / DOMARIN.

D2 : SEYSSINET 2 / ST MARTIN D'HERES.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

CLUB : MJC ST Hilaire de la Côte :

Inscription d'une équipe réserve en catégorie D5 Poule F à la place de l'exempt.

VETERANS

Les clubs de CHARTREUSE GUIERS 2 et DE VIRIEU VALONDRAS s'étant arrangés pour changer de poules quelques ajustements dans les poules ont eu lieu.

Les clubs de ST HILAIRE DE LA COTE et la SURE1 s'étant arrangés pour changer de poules quelques ajustements dans les poules ont eu lieu.

Responsable : Gilbert Réppelin. : 07.86.40.95.23

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°624

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 13 octobre 2023 au lundi 16 octobre 2023

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 15 octobre 2023

Match U18 R2

GF38/US MOURSOISE à 13h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 13 octobre 2023

Match vétérans

FC2A/FC CROLLES à 20h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 14 octobre 2023

Plateau U8-U9

AJA VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES 2/USVO 2 à 10h30

Match Cp de l'Isère U15 Pierre Dubois

AJA VILLENEUVE/FC PONT DE CLAIX à 14h00

dimanche 15 octobre 2023

Match Cp de l'Isère F. Marchiol

AJA VILLENEUVE/FC ECHIROLLES 3 à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 14 octobre 2023

Plateau U10

AS BAJATIERE/AS FONTAINE/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 10h30

Match U13 Niveau 3

AS BAJATIERE/JO PORTUGAL à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 14 octobre 2023

Plateau U6-U7

ASIEG/FC SAINT MARTIN D'HÉRES/FC SEYSSINS à 10h30

Plateau U10-U11

ASIEG/US GIÉRES/FC QUATRE MONTAGNES à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 14 octobre 2023

Plateau U6-U7

FC MISTRAL/OC EYBENS/US SASSENAGE à 10h30

Plateau U10

FC MISTRAL/AJA VILLENEUVE/OC EYBENS 3 à 12h30

Match U13 Niveau 1

FC MISTRAL/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 2 à 14h30

Match U13 Niveau 2

FC MISTRAL 2/GF38 3 à 14h30

Match Cp de l'Isère U15 Pierre Dubois

FC MISTRAL/FC CROLLES à 17h00

dimanche 15 octobre 2023

Match Féminines à 8

FC MISTRAL/GUC 3 à 10h00

Match Cp de l'Isère F. Marchiol

TURCS DE GRENOBLE/FCMG à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 14 octobre 2023

Plateau U11

US ABBAYE/OC EYBENS 2/GF38 2 à 10h30

Plateau U10

US ABBAYE/FC2A 2/FC NOYAREY à 10h30

Match Cp de l'Isère U15 Pierre Dubois

US ABBAYE/FC SEYSSINS 2 à 14h00

dimanche 15 octobre 2023

Match Cp de l'Isère F. Marchiol

US ABBAYE/AC SEYSSINET 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 14 octobre 2023

Match U18 Féminines R1

GF38 2/FCBV à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 14 octobre 2023

Plateau U8-U9

FC2A/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 2/AS FONTAINE à 10h30

Match U14 R1

GF38/FC ANNECY à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 14 octobre 2023

Match U15 Filles à 8
FC2A/GUC 2 à 10h30

Plateau U11
FC2A 2/OC EYBENS 4 à 10h30

Match U13 Niveau 1
FC2A/AS FONTAINE à 13h00

Match U13 Niveau 3
FC2A 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 6 à 13h00

Match U17 D3
FC2A 2/US SASSENAGE à 15h00

Match U17 D1
FC2A/FC SEYSSINS 2 à 17h00

dimanche 15 octobre 2023

Match Cp de l'Isère F. Marchiol
FC2A 2/FC VERSOUD 1 à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 14 octobre 2023

Plateau U10-U11
GF38 Filles/AS BAJATIÈRE/FC MISTRAL à 10h30

Match Cp de l'Isère U15 Pierre Dubois
GF38 Filles/FC Échirolles 2 à 12h30

Match U15 R1
GF38/FC ANNECY à 15h00

Match U20 D1
FC2A/ES RACHAIS à 18h00

dimanche 15 octobre 2023

Match U18 R1
GF38/FCVB à 13h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 14 octobre 2023

Plateau U8-U9
AS BAJATIÈRE/ASIEG/UO PORTUGAL à 10h30

Match U15 à 8 D1
GUC FOOTBALL FÉMININ/US LA MOTTE SERVOLEX à 14h00

Match U18 à 8
GUC FOOTBALL FÉMININ/AS CESSIEU à 14h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 14 octobre 2023

Plateau U6-U7

USVO/FC ECHIROLLES G1/AS BAJATIÈRE à 10h00

Plateau U10

USVO/FC2A/ES RACHAIS à 12h00

Plateau U10

USVO 2/US SASSENAGE/US VOREPPE à 12h00

Match U13 Niveau 3

USVO 5/FC ÉCHIROLLES 5 à 14h00

Match U13 Niveau 3

USVO 4/OC EYBENS 6 à 14h00

Match U13 Niveau 1

USVO/OC EYBENS 2 à 16h00

Match U13 Niveau 1

USVO 2/GF38 à 16h00

Match U17 D1

USVO/C.S NIVOLAS VERMEILLE à 18h00

dimanche 15 octobre 2023

Match Cp de l'Isère Gros Balthazard

USVO 2/FC SEYSSINS 2 à 15h00